

N° 241 Du 18 juillet au 11

g 60

LAISSEZ passer librement ~~autour june mai le 23 mai 1793~~ natif d ~~de Vincin~~ ~~domicilié à~~ ~~le 23 mai 1793~~ ~~municipalité~~
~~d u~~ ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front devant~~ ~~nez large~~ ~~bouche moyenne~~ ~~menton large~~ ~~visage~~
d ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front devant~~ ~~nez large~~ ~~bouche moyenne~~ ~~menton large~~ ~~visage~~
département d ~~la laulat~~ ~~âgé de~~ ~~28~~ ~~ans, taille~~
d ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front devant~~ ~~nez large~~ ~~bouche moyenne~~ ~~menton large~~ ~~visage~~
allant ~~en Espagne~~ ~~ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni~~
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour ~~10~~ décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~des magistrats élus au~~ ~~et sur l'attestation du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant~~
en date du ~~17 de juillet~~ ~~et du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant à~~
à ~~l'au~~ ~~lesquels ont signé avec nous~~ ~~et lui faire~~

Salra

chablat *Mme*

N° 242 Du 17 juillet

LAISSEZ passer librement ~~au au Rigal~~ natif d ~~au au Rigal~~ ~~domicilié à~~ ~~au au~~ ~~municipalité~~
~~d u~~ ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front~~ ~~nez moyen~~ ~~bouche~~ ~~menton~~ ~~visage~~
département d ~~la laulat~~ ~~âgé de~~ ~~16~~ ~~ans, taille~~
d ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front~~ ~~nez moyen~~ ~~bouche~~ ~~menton~~ ~~visage~~
allant ~~en Espagne~~ ~~ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni~~
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour ~~10~~ décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~des magistrats élus au~~ ~~et sur l'attestation du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant~~
en date du ~~17 de juillet~~ ~~et du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant à~~
à ~~l'au~~ ~~lesquels ont signé avec nous~~ ~~et lui Rigale~~

Rigal

chablat *Mme*

N° 243 Du 17 juillet

LAISSEZ passer librement ~~Guy~~ natif d ~~au au Guy~~ ~~domicilié à~~ ~~au au~~ ~~municipalité~~
~~d u~~ ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front~~ ~~nez petit et large~~ ~~bouche grande~~ ~~menton moyen~~ ~~visage~~
département d ~~la laulat~~ ~~âgé de~~ ~~37~~ ~~ans, taille~~
d ~~au m b~~ ~~cheveux et sourcils~~ ~~front~~ ~~nez petit et large~~ ~~bouche grande~~ ~~menton moyen~~ ~~visage~~
allant ~~en Espagne~~ ~~ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni~~
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour ~~10~~ décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~des magistrats élus au~~ ~~et sur l'attestation du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant~~
en date du ~~17 de juillet~~ ~~et du citoyen~~ ~~qui habite et demeurant à~~
à ~~l'au~~ ~~lesquels ont signé avec nous~~ ~~et lui qui~~

Guy

chablat *Mme*